

## **4 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE**

### **4.1 Occupation et usages des sols actuels**

La zone du projet est actuellement occupée par une zone de stationnement aménagé de capacité de 143 places. Ce parking accueille uniquement les véhicules en lien avec les activités de la polyclinique de Gap.

Depuis fin mars 2017, le territoire communal est en RNU puisque réglementairement le POS initialement en vigueur n'est plus applicable. Un PLU est en cours de réalisation. Le projet a été arrêté le 27 janvier 2017. Le projet s'inscrit en continuité des constructions existantes. De ce fait, il est compatible avec les dispositions des règles nationales d'urbanisme.

Dans le cadre du futur PLU, le secteur dans lequel s'insère le projet sera en zone UB\_q, zone d'urbanisation à vocation d'équipements collectifs et des services publics. Les dispositions applicables à cette zone sont compatibles avec le projet d'ombrières. Les ombrières photovoltaïques constituent en effet, des équipements d'intérêt collectif (production d'énergie renouvelable injectée sur le réseau publique de distribution).

### **4.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée**

#### **a) Le milieu naturel**

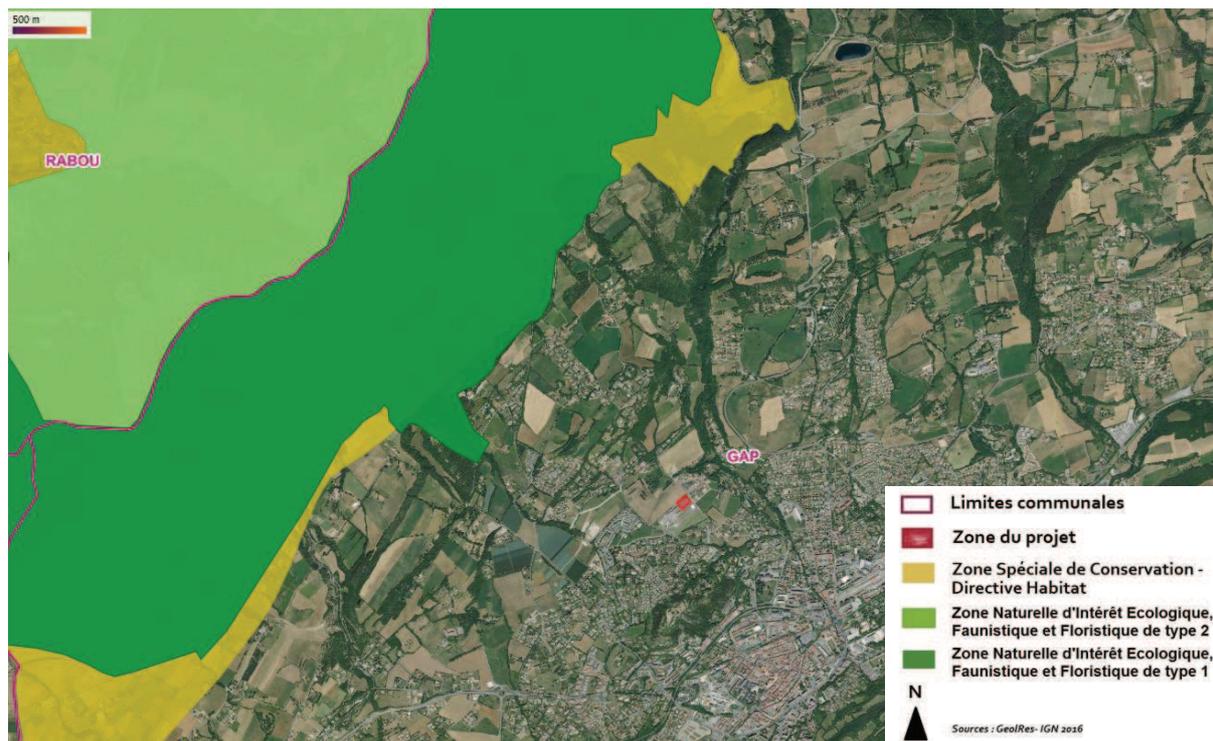
Le projet est situé en milieu urbain, sur une zone de stationnement aménagée existante. Le contexte actuel de la zone du projet est un milieu fortement artificialisé, mais dans une logique d'insertion environnementale.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301511 « Dévoluy - Durbon – Charence – Champsaur » instituée par la Directive « Habitats », la plus proche est présente à plus de 1,65 km au nord-ouest. Elle est identifiée pour ces intérêts de ces habitats au faciès à la fois alpins et méditerranéens. Des chiroptères et insectes saproxylophages sont parmi les espèces d'intérêt recensées.

Aucune ZNIEFF, Arrêté de Protection de Biotope, réserve naturelle, Parc naturel, Espace Naturel Sensible n'est présent dans ou à proximité de la zone du projet. Les ZNIEFF les plus proches sont :

- La ZNIEFF de type 1 « Dèvès de rabou - adret et crêtes de la montagne de charance - domaine de charance - versants sud-est des crêtes de charance au pic de gleize » (FR930020415) à 1,3 km au Nord-ouest de la zone du projet ;
- La ZNIEFF de type 2 « Dévoluy méridional : massif de bure - gleize - vallée de chaudun – charance » (FR930012803), également à 1,3 km au Nord-ouest de la zone du projet ;
- La ZNIEFF de type 1 « Plateau du col bayard et du col de manse - bois de saint-laurent » (FR930012805) à 3,6 km au Nord de la zone du projet.

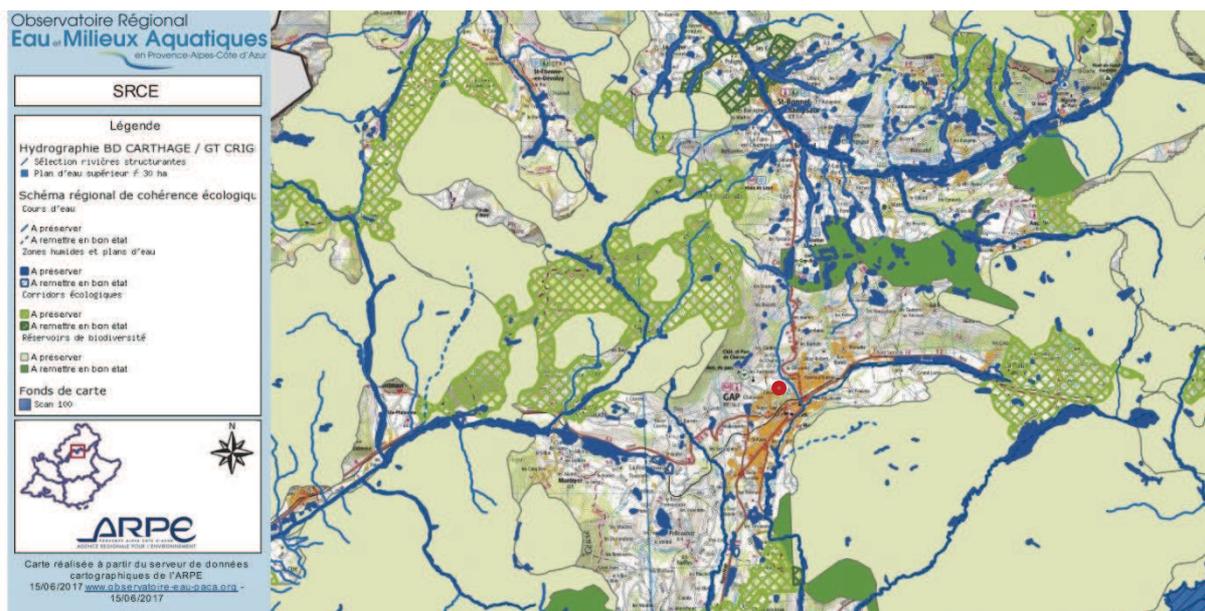
Aucune zone humide n'est identifiée sur la zone du projet dans le cadre de l'inventaire départemental.



Localisation des sites du réseau Natura 2000 et des ZNIEFF par rapport au projet  
(Source: Carmen DREAL PACA)

Le site du projet est implanté à très longue distance des secteurs identifiés par les **Plans Nationaux d'Action** en faveur des espèces identifiées comme le nécessitant à l'échelle régionale et départementale.

Les éléments (corridors et réservoirs) des trames vertes et bleues déterminés par le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** sont également considérés comme protégés réglementairement. Le site du projet ne s'inscrit aucun périmètre de corridors ou réservoirs identifiés par le SRCE comme le montre la carte ci-après.



Localisation des trames bleues (réservoirs et corridors) identifiées par le SRCE par rapport au projet (point rouge)  
(Source : SRCE ARPE)

## **b) Le milieu physique**

La zone du projet présente une altimétrie globale relativement élevée de 845 m NGF.

Le site de la Polyclinique comme l'ensemble de la commune est implanté dans un contexte géomorphologique complexe façonné par la surrection des Alpes et l'érosion hydraulique notamment. La ville de Gap est ainsi lovée dans un bassin incurvée vers le Nord-Ouest. La Polyclinique se situe en bordure Nord-ouest au sein de la formation géologique des Terres Noires (Schistes argileux noirs monotones, de la période du Malm inférieur – Dogger).

Plusieurs masses d'eau sont recensées dans les sols du territoire communal de Gap. La principale masse d'eau est renfermée dans l'aquifère « Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance » (codée 6402). Cet aquifère apparaît très compartimenté, les eaux sont ainsi dirigées vers des sources multiples. Il alimente de nombreuses petites sources qui permettent l'alimentation en eau potable de plusieurs communes. Globalement, la dégradation de la qualité de l'eau et la mauvaise gestion des captages ont font une ressource vulnérable qu'il convient de protéger. Cet aquifère connaît également des chutes de pressions importantes en période de sécheresse.

Un forage est recensé à l'Ouest de la parcelle de la Polyclinique. Celui-ci est capte les eaux de l'aquifère d'un cône d'éboulis et permet d'alimenter l'institution Saint-Joseph, par gravité, pour des usages collectifs.

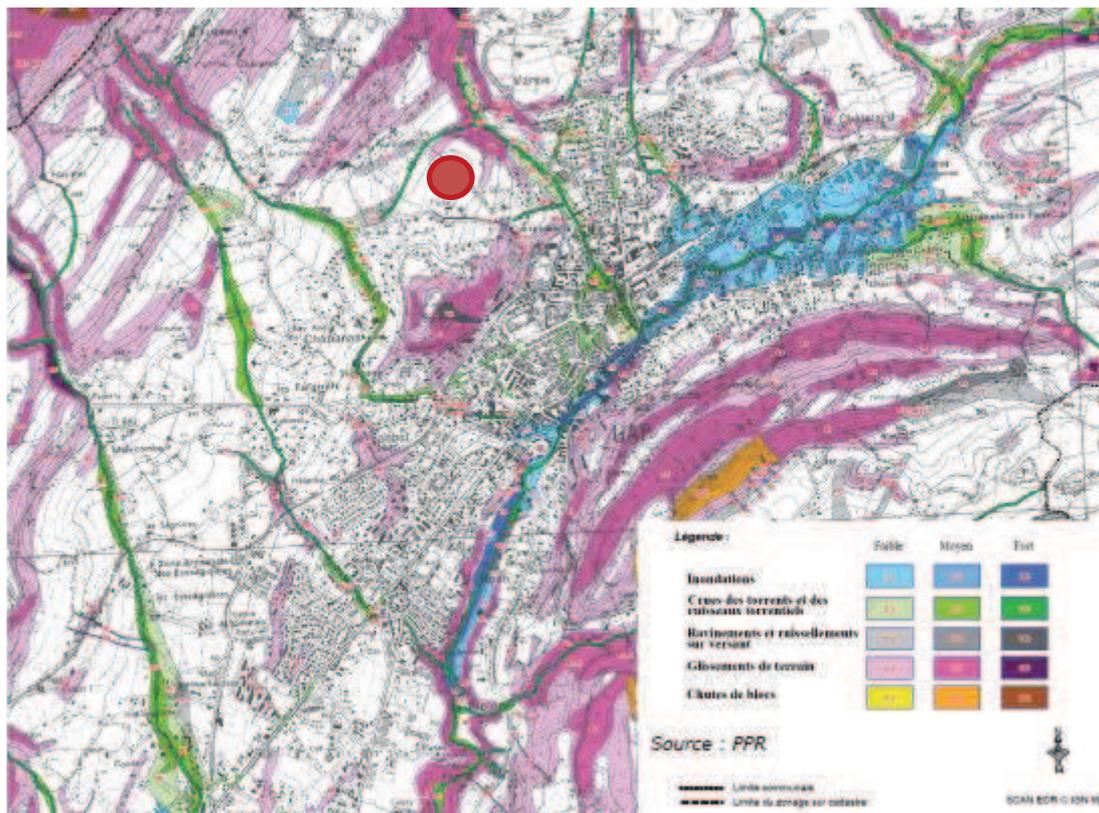
Aucun captage AEP indiqué Plan Local d'Urbanisme n'est situé à proximité des parcelles de la Polyclinique de Gap.

L'ensemble du territoire communal n'est pas inscrit en Zone de répartition des Eaux.

## **c) Les risques naturels**

La commune de Gap est en zone de sismicité de niveau 3 (Modéré).

La commune est soumise à de multiples risques naturels. La commune est à ce titre dotée d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) approuvé le 23 novembre 2007. Cependant la zone du projet (point rouge) n'est concernée par aucun aléa.



L'Aléa retrait gonflement des argiles est de niveau faible à nul au droit de l'aire d'étude. Aucun mouvement de terrain ni cavité n'a été recensé au droit ou à proximité de l'aire d'étude.

La commune est concernée par un risque de feu de forêt. Le Plan départemental de Protection des Forêts contre les risques incendies (PPFCI) a été approuvé en août 2006. Il précise les communes soumises à obligation de débroussaillage. La commune de Gap est ainsi concerné au titre d'un «risque fort» jusqu'à la limite du Col Bayard. Aucun boisement n'est situé à proximité du projet.

#### d) Le patrimoine et le cadre de vie

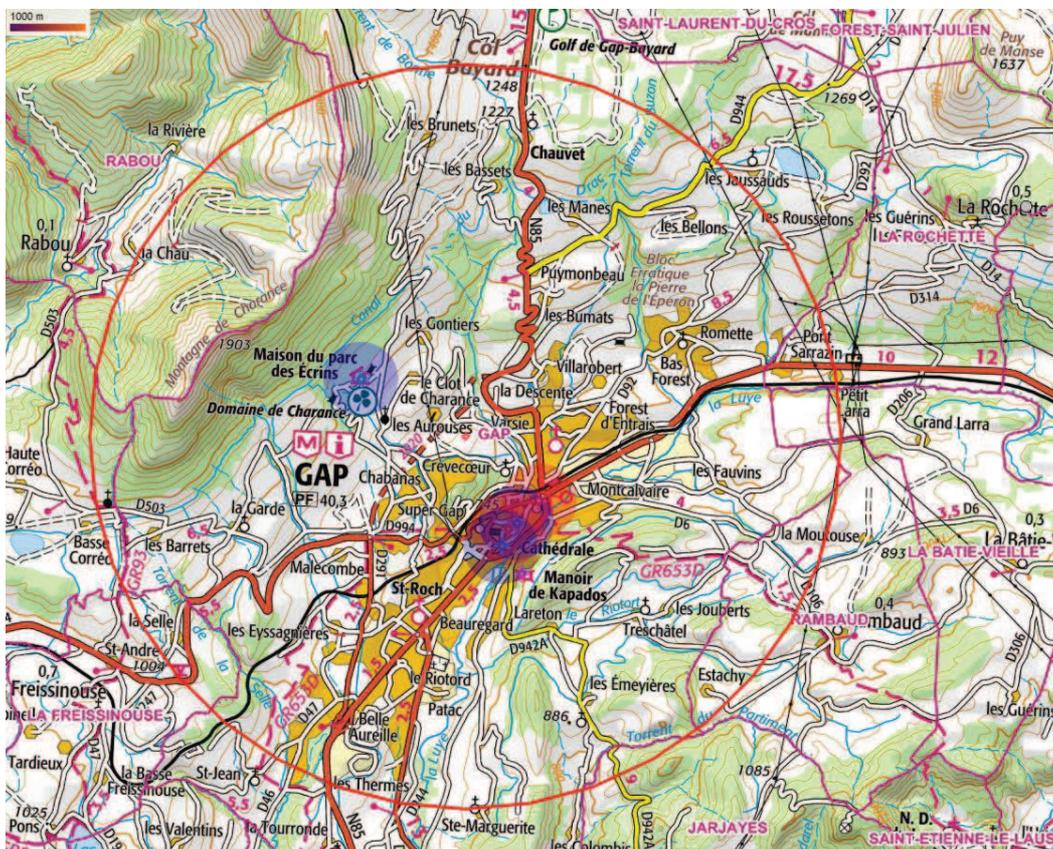
Située dans l'unité paysagère de la « **Plaine de Gap** » au sein des paysages urbains de la commune de Gap, d'après la typologie des paysages recensée par le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la réalisation du PLU. La zone du projet s'inscrit dans le contexte d'une zone de stationnement à proximité d'un établissement de soin. La parcelle est située sur un petit plateau sur le flanc est de la plaine dans laquelle s'étend la ville de Gap. Ce contexte topographique peut potentiellement entraîner des perceptions depuis des secteurs en point plus élevé. Cependant, ceux-ci sont assez éloignés.

Le site classé le plus proche est localisé à près de 3 km au Nord-est (« **Bloc erratique de Peyre Ossel** »). Le site inscrit le plus proche est située à 4,5 km au Nord ; il s'agit des Abords du col Bayard. Des éléments de plusieurs édifices sont également classés ou inscrits Monuments historiques dans un périmètre de 5 km de la zone du projet :

- Le Domaine de Charance au Nord-ouest, édifice inscrit ;
- La Chapelle du Saint-Cœur-de-Marie, au Sud-est, édifice classé ;

- L'hôtel de ville, édifice inscrit ;
- La Cathédrale Saint-Arnoux, édifice classé ;
- La façade sur jardin et la toiture d'un immeuble au 7 rue Cyprien-Chaix, édifice inscrit.

Ces monuments sont situés sur la carte ci-dessous. Hormis le Domaine de Charance, tous sont situés en contexte urbain au sein du centre-ville de Gap.



*Localisation des édifices inscrits et classés monuments historiques par rapport au projet  
(Source : Atlas des patrimoines et DREAL PACA)*

Le secteur du projet est également situé en zone de présomption archéologique. Les services de la DRAC/SRA seront consultés dans le cadre de l'instruction de la demande de PC. Elle indiquera si un diagnostic et / ou des fouilles préventives sont requises. Cependant, le projet s'insère dans un secteur ayant déjà fait l'objet d'un aménagement (zone de stationnement et bâtiments).

### **e) Les activités humaines et les risques technologiques**

Plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à Autorisation sont recensées sur la commune de Gap. Aucune ne sont classée SEVESO.

Aucun site n'est recensé par la base de données nationale BASIAS au droit de l'aire d'étude. La base de données nationale BASOL ne fait pas non plus état de sites et sols pollués identifiés sur ou à proximité de l'aire d'étude. Aucun site pollué n'est recensé sur la commune.

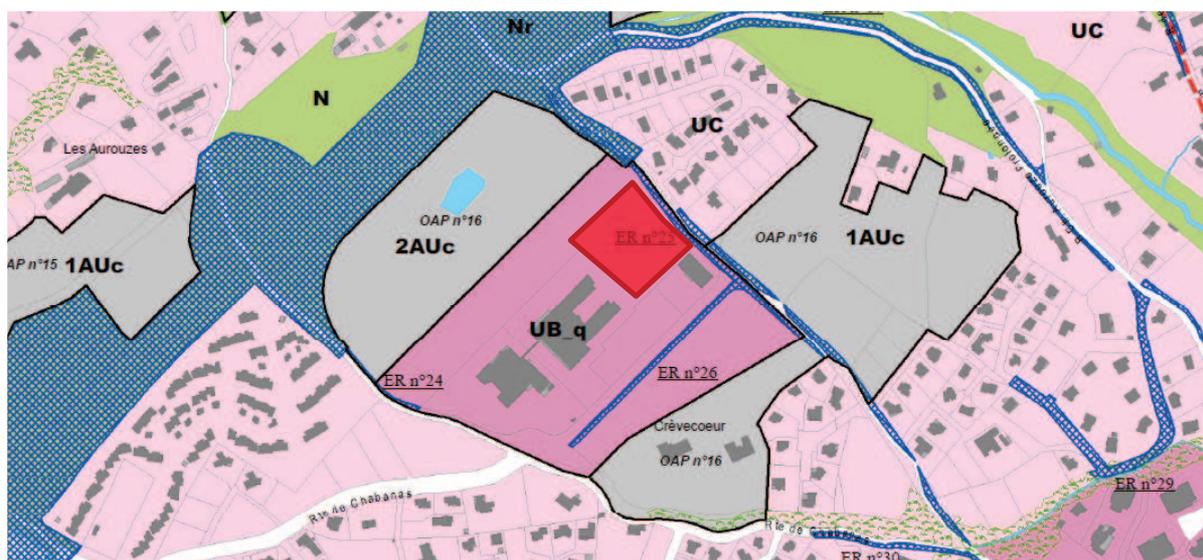
Le site ICPE le plus proche connu est situé à 230 mètres au Sud-est, quartier de la Baume. Il s'agit d'une activité de tannerie du cuir (Mégisserie). Ce site n'est plus en activité. IL n'est pas fait état de pollution spécifique.

## f) Les documents de planification du territoire

Le Règlement National d'Urbanisme s'applique depuis fin mars sur la commune de Gap. Cependant, la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours. Celui-ci a été adopté par le Conseil Municipal le 27 janvier 2017. L'enquête publique aura lieu en juillet 2017 pour approbation prévue à l'automne de cette année.

Les règles applicables actuellement sont celle du règlement national d'urbanisme. La commune étant territoire de Montagne, c'est la règle d'urbanisation limitée et en continuité de l'existant qui s'applique. Le projet respecte cette règle puisqu'il se situe sur la parcelle de la Polyclinique, au droit des zones de stationnement existantes.

Dans le futur PLU, la parcelle du projet sera située au sein de la zone **UB\_q**. Cette zone urbanisable est à vocation des équipements collectifs et de services publics.



*Extrait du plan de zonage du projet de PLU et zone du projet (en rouge)*

Les dispositions applicables à la zone **UB-q** sont compatibles avec la réalisation d'un projet d'ombrières de parking au travers des équipements publics et d'intérêt collectif sous les conditions du règlement de la zone à respecter.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en vigueur sur l'aire gapençaise depuis le 21 février 2014. La promotion et le développement des énergies renouvelables (solaire, hydraulique, géothermique, biomasse, éolien) fait partie de ses orientations et objectifs (DOO, axe 3 du groupe « Valoriser les ressources de l'aire Gapençaise »)

La zone du projet est également incluse dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône – Méditerranée.

## **5 CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE**

### **5.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?**

#### **a) Effets sur les ressources**

Les ombrières seront raccordés au réseau public électrique. Le projet ne conduira pas à des prélèvements d'eau.

Les structures implantées ne disposeront pas de sous-sols. Les structures seront implantées sur pieux. Aucune modification des circulations des eaux dans le sol, n'est donc à attendre. Une étude géotechnique précise viendra préciser les enjeux et dispositions constructives.

Le projet n'induit ni remblais, ni déblais. Si quelques matériaux étaient excédentaires lors des forages des pieux de supports, ceux-ci seront évacués vers des filières adaptées.

Le projet aura un effet très bénéfique sur les ressources en énergie, en produisant plus de 645 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 125 foyers chauffage inclus ou 395 foyers hors chauffage, ici une partie non négligeable de la consommation de la Polyclinique. Le projet permettra d'éviter la production de 17 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

#### **b) Effets sur le milieu naturel**

Aucune zone « naturelle » ni espèce faune ou flore n'a été recensée sur la zone du projet. Au regard de la configuration du projet et du contexte dans lequel il s'insère, aucun effet néfaste n'est à attendre sur la biodiversité.

#### **c) Effets sur les risques et nuisances**

Le projet ne conduit pas à augmenter les risques naturels et technologiques. Il n'est pas situé en zone d'aléa des risques naturels identifiés sur la commune. Une étude géotechnique viendra préciser ces contraintes et les dispositions constructives en découlant.

La réalisation du projet pourra générer des nuisances sonores lors des travaux. Ceux-ci seront cependant de très courte durée. En effet, les travaux auront une durée d'un mois maximum. La construction engendrera la circulation de camions et véhicules. Les deux premières semaines concentreront l'essentiel de l'activité et pourra générer la circulation de 4 à 5 camions. La planification de ces phases sera étudiée en concertation avec le conseil d'administration de la Polyclinique.

Après réalisation, les activités projetées ne sont pas de nature à générer des nuisances sonores ou sur la qualité de l'air. Un simple véhicule utilitaire permet la maintenance si nécessaire.

#### **d) Effets sur les pollutions**

La zone du projet est actuellement couverte par des zones de stationnement imperméabilisées. Les ombrières viendront se superposer à ces surfaces déjà imperméabilisées. Les eaux pluviales tombant

sur les panneaux seront récupérées et acheminées via le système de collecte des eaux pluviales existant. Les eaux pluviales ne contiendront aucune pollution.

Le projet ne conduit pas à la production d'eaux usées.

Les déchets produits lors du chantier feront l'objet d'une attention particulière. Ainsi, un tri sera organisé sur le site et le chantier sera doté d'une organisation adaptée à chaque catégorie de déchets :

- Les déblais non réutilisés sur le chantier seront transférés dans le stockage d'inertes de la Communauté de Communes, avec traçabilité de chaque rotation par bordereau ;
- Les métaux seront stockés dans des conteneurs adaptés clairement identifiés, et repris par une entreprise agréée à cet effet, avec traçabilité par bordereau ;
- Les déchets non valorisables seront stockés dans un conteneur clairement identifié, et transférés dans le stockage d'ultimes de la Communauté de Communes, avec pesée et traçabilité de chaque rotation par bordereau.

#### **e) Effets sur le patrimoine, le cadre de vie et la population**

La conception des structures réalisée par des ingénieurs et un architecte spécialisé, respecte des prescriptions architecturales et paysagères de qualité.

Le projet d'ombrières fera l'objet d'une demande de permis de construire. Ce document présentera les élévations, couleur, texture et volumes des structures et bâtiments techniques projetés. La trame paysagère existante est conservée. Une marge de recul est également ménagée dans l'implantation des ombrières.

Le projet ne générera pas de d'éclairage supplémentaire. En effet, l'éclairage mis en place sous les ombrières viendra en remplacement des éclairages existants.

#### **5.2 Les incidences du projet identifiées sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus**

Le délai de réalisation et la nature des travaux du projet permet de ne pas créer de gênes sur les axes de circulation lors des phases de travaux de réalisation. Une gêne de courte durée sera cependant générée sur la zone de stationnement pour les usagers pendant la phase d'implantation des structures et panneaux.

Seul le projet de microcentrale de Pont Sarrasin est connu dans un rayon de 5 km du projet d'ombrières. Ce projet a fait l'objet de deux avis AE, un en 2015 et un en 2016. La consistance de projet est sans commune mesure avec le projet d'ombrières.

Un projet solaire photovoltaïque est recensé à 15 km à l'Ouest (avis en 2016). Les échéances de réalisation de ce projet ne sont pas connues mais ne devraient a priori pas intervenir concomitamment avec le projet d'ombrières de parking de la polyclinique de Gap.

## **6 Synthèse – Auto évaluation**

Le projet consiste en l'implantation d'ombrières de parking photovoltaïques.

Cet aménagement projeté sur une zone de stationnement existante respecte des prescriptions architecturales et paysagères de qualité. Le PLU en cours de réalisation a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration. Les structures s'inscrivent en cohérence avec les espaces publics et paysagers existants ainsi que le tissu urbain identifié dans le cadre de futur PLU.

Le projet constitue une continuité dans l'aboutissement des objectifs de production d'énergie renouvelable au sein de l'aire Gapençaise. En effet, ce projet permettra de produire environ 645 MWh / an d'électricité renouvelable et évitera le rejet de 17 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Le projet d'ombrières fera l'objet de demande d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme (Permis de construire).

Nous sollicitons la DREAL afin d'avoir son avis sur la nécessité de réaliser une étude d'impact.

**Les infrastructures de la Polyclinique de Gap dont ses parkings sont bien intégrés au PLU acté et qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, l'aire d'étude se situe hors de tout zonage Natura 2000 et autres zones de protection et d'inventaires. Elle est également hors de toute zone d'aléa ou risques naturels identifiés. L'évaluation environnementale menée dans le cadre du projet de PLU adopté en janvier 2017, permet d'affirmer que les impacts sur la biodiversité seront faibles à nuls.**

**Le projet d'ombrières a été conçu dans le respect et la prise en compte des prescriptions, enjeux et sensibilités identifiés dans le cadre de ce futur PLU.**

**Les aménagements conduiront à une amélioration de la situation existante en termes de production d'électricité renouvelable et permettra un ombrage projeté sur les zones de stationnement en période estivale. Il ne conduit pas à la production de pollution des eaux ou des sols. Il ne conduit pas non plus à un éclairage supplémentaire et ne génère pas de bruit dans sa phase exploitation.**

**A l'ensemble de ces titres, le projet d'ombrières de parking ne nous semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		
Nom de la voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		
Pays	<input type="text"/>		
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

#### Personne morale

Nom	<input type="text" value="BARBIER"/>	Prénom	<input type="text" value="Pierre-Yves"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text" value="330"/>	Extension	<input type="text" value="rue"/>
Nom de la voie	<input type="text" value="du Mourelet"/>		
Code postal	<input type="text" value="84000"/>	Localité	<input type="text" value="AVIGNON"/>
	<input type="text"/>		
Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Tél.	<input type="text" value="0432760300"/>	Fax	<input type="text" value="0432760331"/>
Courriel	<input type="text" value="contact@res-group.com"/>		

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="DUWIKUET"/>	Prénom	<input type="text" value="Laurent"/>
Qualité	<input type="text" value="Chef de projets"/>		
Tél.	<input type="text" value="0432768231"/>	Fax	<input type="text" value="0432760331"/>
Courriel	<input type="text" value="laurent.duwiquet@res-group.com"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.





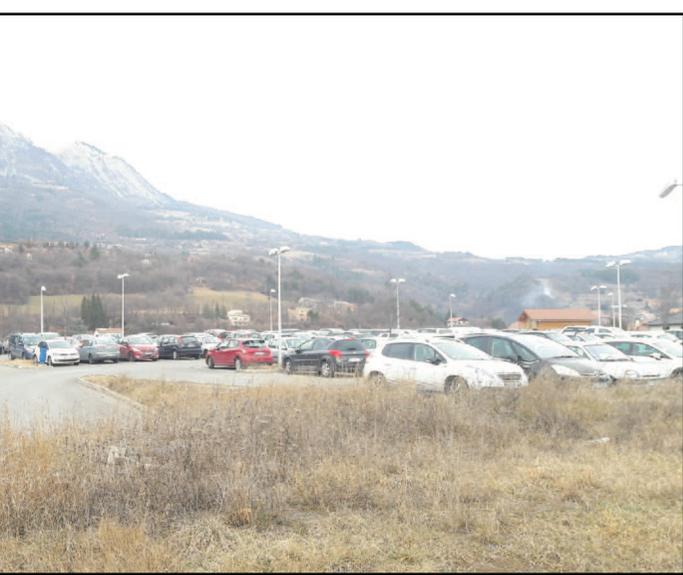


Prises de vues

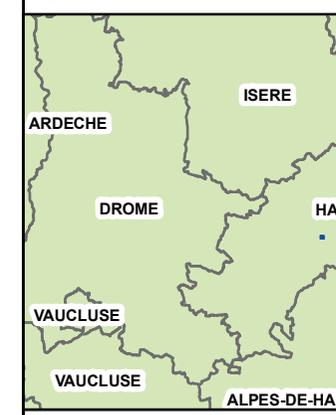


Zone du projet

nt de situer le terrain dans l'environnement proche :



Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain :

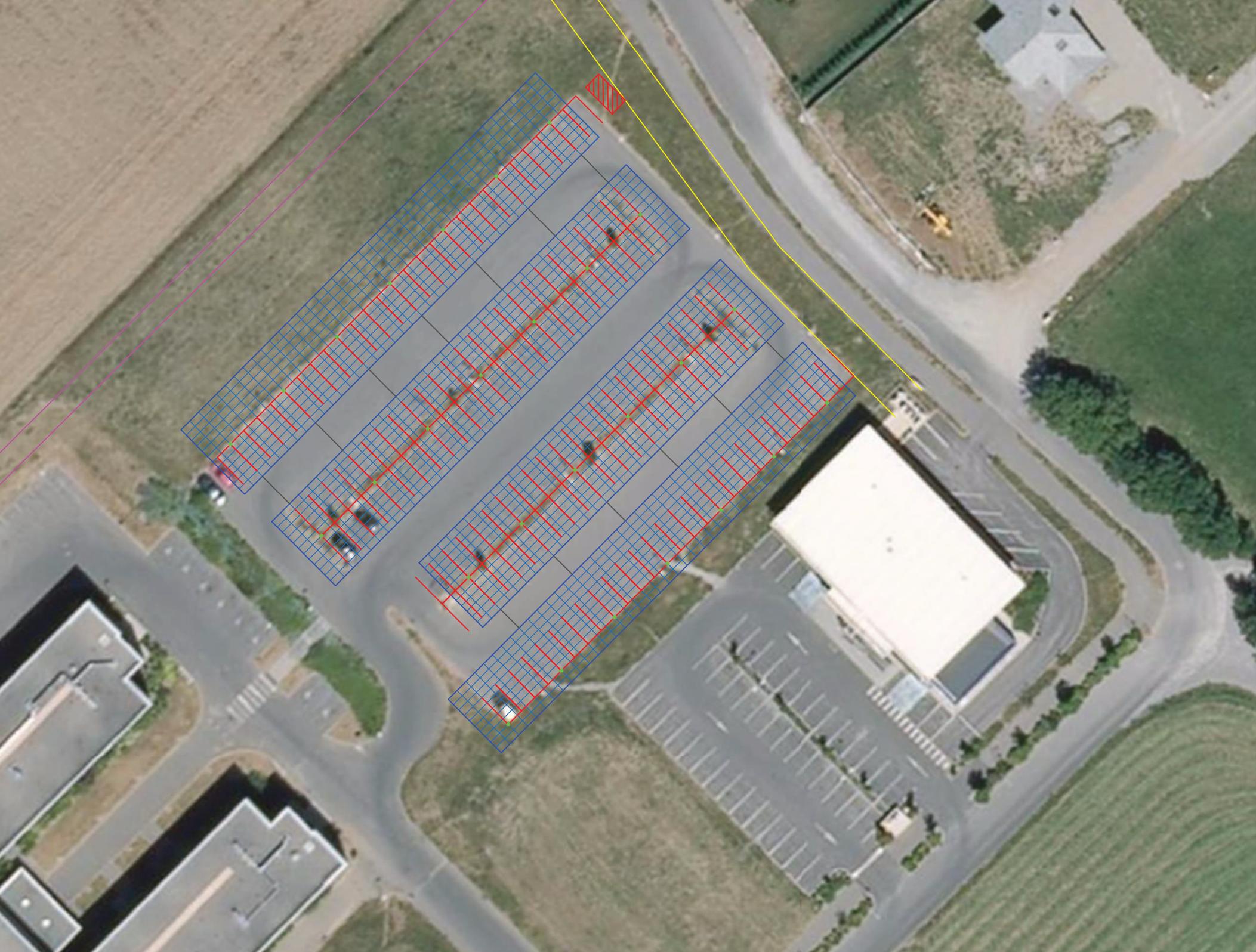


COPYRIGHT «@IGN»

DATE 13/06/2017

NOM DU PROJET

**Polyclini**



01	RB	
VERS	PAR	VERIFICATEUR
LAYOUT DWG	N/A	

N° DU DESSIN

COORDS L93

OBJECTIF

ECHELLE 1:600

NOM DU PROJET

PC

NOM DU DESSIN

PV



129

Polyclinique

85

87

100

86

98

202

122

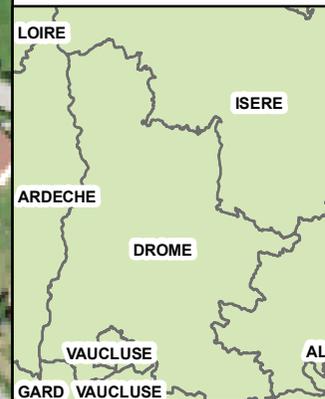
68

65

110

# Legend

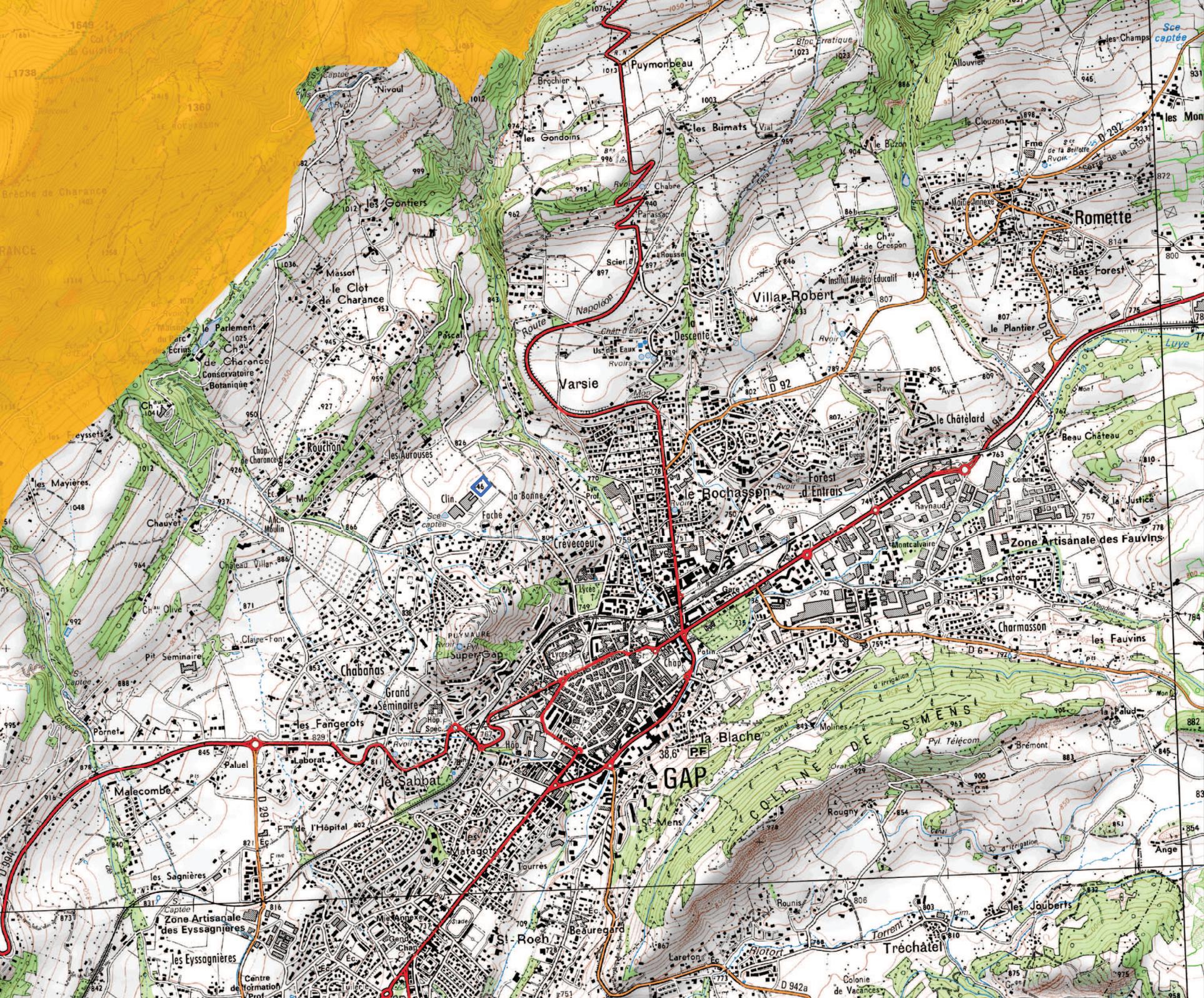
 Zone du



COPYRIGHT «©IGN»

DATE 13/06/2017

NOM DU PROJET **Polyclinique**



Zone du



Directive



COPYRIGHT ©IGN

DATE 13/06/2017

NOM DU PROJET

**Polyclin**